

Règlement



NE LIMITE PAS TES DÉFIS,
DÉFIE TES LIMITES !

GRAND ORIGINE AUVERGNE TRAIL

Table des matières

I.	Présentation.....	3
II.	Horaires des courses.....	3
III.	Les courses en détails.....	4
IV.	Les inscriptions.....	5
	Le 1 ^{er} Septembre 2025 à 19h.....	5
	Clôture des inscriptions en ligne : 16 novembre 2025 à 23h59.....	5
V.	Certificat médical et licence.....	5
VI.	Dossards.....	6
VII.	Barrières horaires.....	7
VIII.	Balisage.....	7
IX.	Matériel obligatoire et interdit.....	7
X.	Médicaments et trail.....	8
XI.	Dopage.....	8
XII.	Vestiaires et consignes.....	8
XIII.	Semi-autonomie.....	9
XIV.	Sécurité et secours.....	10
	N° de téléphone du Responsable Sécurité Courses :.....	10
	N° de téléphone du Responsable Secours :.....	10
XV.	Abandon.....	11
XVI.	Ethique et responsabilités.....	11
XVII.	Sanctions.....	12
	Sont interdits :.....	12
	L'absence de matériel obligatoire et le non-respect des interdits ci-dessous cités seront sanctionnés selon les modalités ici décrites :.....	13
	Disqualification.....	13
	Disqualification.....	13
	Disqualification après décision du jury de course.....	13
XVIII.	Résultats.....	14
XIX.	Remise des récompenses.....	14
XX.	Remboursements & Annulations d'inscriptions.....	14
XXI.	Modifications & Annulations des épreuves.....	15
XXII.	Assurances.....	15
XXIII.	Hébergement.....	15
XXIV.	Droit à l'image.....	16

XXV.	Loi informatique et liberté	16
XXVI.	Acceptation complète du règlement	16

I. Présentation

Le **GOAT** (Grand Origine Auvergne Trail) se décline en 4 épreuves :

Les épreuves **L'Altiligérienne, la Cantalienne, la Bourbonnaise enfant, la Bourbonnaise Handisport** sont 4 courses exigeantes à allure libre ouvertes aux athlètes licenciés ou non en semi- autosuffisance.

Les participants doivent être conscients du caractère **exigeant** de ce type d'épreuve et doivent présenter un état de forme et d'entraînement suffisant.

Le **segment grimpeur** et le **segment sprinteur** sont des portions chronométrées communes aux parcours de L'Altiligérienne et de la Cantalienne. Cela résultera d'un classement final supplémentaire à celui de la course sous réserve de terminer celle-ci.

GOAT	Personnes nées
L'Altiligérienne	Avant le 31 déc. 2005
La Cantalienne	Avant le 31 déc. 2005
La Bourbonnaise enfant	Avant le 31 déc. 2007
La Bourbonnaise handisport	Avant le 31 déc. 2007

II. Horaires des courses

Les départs et arrivées ont lieu à la Grande halle d'auvergne, au sein du Zénith d'Auvergne.

Important: Briefing ¼ h avant chaque course.

GOAT	Date	Horaire	Lieu
<u>L'Altiligérienne</u>	Sam. 22 novembre 2025	08h30	Zénith d'Auvergne
<u>La Cantalienne</u>	Sam. 22 novembre 2025	10h00	Zénith d'Auvergne
<u>La Bourbonnaise enfant</u>	Sam. 22 novembre 2025	14h30	Zénith d'Auvergne
<u>La Bourbonnaise Handisport</u>	Sam. 22 novembre 2025	11h00	Zénith d'Auvergne

III. Les courses en détails

Détail des parcours sur le site : goat-trail.fr - rubrique **Épreuves**

GOAT	L'Altiligérienne	La Cantalienne	La Bourbonnaise
Type	L	M	XS
Date	Sam. 22 nov 2025	Sam. 22 nov 2025	Sam. 22 nov 2025
Départ	--	--	--
Lieu	--	--	--
Distance	43 km	15 km	03 km
Dénivelé +	1550 m	500 m	50 m
Temps max	--	--	-
Ravitaillements*	4	2	1

Les ravitaillements proposent boissons et alimentation solide.

Des points d'eau intermédiaires seront installés si les conditions climatiques l'exigent.

Des contrôles sont effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Les dossards sont inscriptibles au verso pour y faire figurer des informations spécifiques (informations médicales – traitement ou pathologies, numéro de téléphone, etc.)

IV. Les inscriptions

Ouverture des inscriptions en ligne :

Le 1^{er} Septembre 2025 à 19h

Via le site goat-trail.fr dans le menu [Inscriptions](#)

ou directement sur le site de notre [partenaire](#)

Clôture des inscriptions en ligne : 16
novembre 2025 à 23h59

Pas de possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course ([sauf courses enfants et handisport](#)).

Tous les tarifs sont indiqués lors de l'ouverture des inscriptions sur chacune des pages décrivant chaque épreuve sur le site goat-trail.fr

Concernant les courses enfants :

Clôture des inscriptions sur place ¼ heure avant le début de chaque course.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et se déroulent selon la procédure suivante :

- Inscription et paiement sur le site en remplissant le formulaire en ligne.

Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception **complète** de **tous les éléments** du dossier d'inscription.

(Paiement, PPS ou licence ou attestation parentale pour les mineurs)

V. Certificat médical et licence

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, les participants sont tenus d'être titulaires soit :

- D'une **Licence d'Athlétisme & TRI Compétition** délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date de la course;
- D'un **PPS (Parcours Prévention Santé)** valide: Possibilité de générer son PPS directement sur le **site dédié** 3 mois avant la date de l'épreuve.
- **Ne sont plus acceptées:**
 - une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP.
 - Aucune inscription ne sera validée sans présentation de licence (en cours de validité à la date de la course) ou d'un PPS de moins de 3 mois à la date de la course.

Aucun autre document ne sera accepté.

VI. Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux parcours et aux ravitaillements.

Le retrait des dossards se fera individuellement.

La présence de chaque concurrent est obligatoire pour les courses classées.

Tout concurrent ayant lors de l'inscription présenté une licence **2024/2025**, devra présenter lors du retrait du dossard sa licence pour l'année **2025/2026** ou un **PPS** de moins de 3 mois à la date de l'épreuve... – Matin sur site

Sans ces formalités, le dossard ne sera pas remis.

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide le présent règlement.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et **doit être visible en permanence et en totalité** pendant toute la course.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement.

VII. Barrières horaires

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés (mentionnés ci-dessous) se verra retirer son dossard. A partir de ce moment, il ne sera plus comptabilisé dans la course et s'il venait à continuer, il le ferait sous son entière responsabilité. Les temps de passage s'entendent à la sortie des ravitaillements.

Lieu	L'Altiligérienne	La Cantalienne
Ravitaillement 1 (7m)	10h00	12h
Ravitaillement 2 (22km)	13h00	/
Ravitaillement 3 (30km)	14h30	/
Arrivée	17h30	17h30

VIII. Balisage

Le balisage se fera à l'aide de bénévoles signaleurs et rubalises.

Il sera renforcé si nécessaire à l'aide d'un fléchage par panneaux de couleur et/ou d'un fléchage au sol à la craie.

Nous conseillons très fortement que chacun des coureurs ait chargé dans son téléphone ou sa montre la trace GPX

Pour l'Altiligérienne, le balisage se fera de la couleur Rouge. La Cantalienne, sera balisé à l'aide de la couleur jaune

IX. Matériel obligatoire et interdit

Pour participer aux différentes épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis.

Il est précisé qu'il s'agit d'un minimum vital que chaque coureur doit adapter en fonction de ses propres capacités.

L'usage des bâtons est **interdit** pour l'Altiligérienne et la Cantalienne

Le téléphone portable ainsi que les numéros du PC sécurité et des secours est **obligatoire** pour l'Altiligérienne.

X. Médicaments et trail

Tous les médicaments (hormis homéopathie et compléments alimentaires) sont formellement interdits dans le sac des coureurs.

Les coureurs justifiant de porter un traitement constamment sur soi (maladie chronique, allergies etc...) devront présenter un certificat médical de moins d'un an justifiant de cette nécessité de disposer sur soi d'un médicament clairement nommé.

XI. Dopage

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués avant, pendant ou à l'arrivée par les autorités habilitées, selon les dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports et procédure AFLD.

Les litiges sont réglés par le directeur de course.

En cas de contestation, les décisions du directeur de course seront sans appel.

XII. Vestiaires et consignes

Pour tous les formats de courses, les sacs personnels et fermés (consignes) peuvent être déposés sur le village du départ.

Important: L'organisation se décharge de la perte ou dégradation d'objets de valeur (téléphone, bijoux...).

Précision: Un ticket d'échange vous sera remis au dépôt de votre sac.

Le contenu du sac n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable.

Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

Il est aussi conseillé de garder du matériel de toilette et de rechange à l'arriv

XIII. Semi-autonomie

Le principe de course individuelle en semi-autonome est la règle. La semi-autonome est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure, etc.).

Ce principe en implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe matériel obligatoire). Il transporte ce matériel par ses propres moyens. À tout moment de la course, les organisateurs pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
3. Une assistance personnelle est tolérée uniquement sur tous les ravitaillements, dans une zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique.
4. Pour son bon déroulement, la zone de ravitaillement est strictement réservée aux coureurs et son éventuelle assistance personnelle (*accès interdit aux spectateurs*).
5. Aucune assistance n'est permise, en aucun autre point du parcours.
6. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement

signalées à proximité des postes de ravitaillement.
(sauf sur le dernier kilomètre, pour votre arrivée)

XIV. Sécurité et secours

Les secours et soins aux coureurs et au public sont assurés par des médecins, secouristes de protection civile.

L'équipe de secouristes est destinée à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Cette équipe est en liaison téléphonique permanente pendant toute la durée de l'épreuve avec le responsable sécurité

N° de téléphone du Responsable Sécurité Courses :

A venir

N° de téléphone du Responsable Secours :

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Votre sécurité dépendra alors de la qualité du matériel que vous avez emporté et de votre préparation en amont.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

XV. Abandon

En cas d'abandon, un coureur doit **obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche** et lui rendre son dossard.

A défaut, le coureur devra prévenir impérativement le PC course par téléphone au ----- .

Il est demandé aux coureurs de prévenir au plus vite de leur abandon afin de ne pas déclencher inutilement une recherche de coureurs (le suivi chronométrique des coureurs permettant en effet de repérer les retards inquiétants de progression).

XVI. Ethique et responsabilités

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il assure son autonomie durant toute l'épreuve entre les points de ravitaillement et se doit d'évoluer en montagne en respectant le milieu naturel et les bénévoles.

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

Les concurrents suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

Important: Tout concurrent devra avoir en sa possession un gobelet portatif (*eco-cup*). L'organisation ne fournira pas de gobelets aux ravitaillements.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous.

Durant la course, chaque concurrent et chaque équipe se doivent assistance mutuelle.

Le classement final sera établi sur la base du temps effectué par les concurrents, sous condition du strict respect du règlement (et en particulier du port du matériel obligatoire en toutes circonstances et du suivi du parcours balisé).

XVII. Sanctions

Pour leur propre sécurité, les concurrent·e·s s'engagent à respecter les règles de course.

Les épreuves sont organisées dans le plus pur esprit sportif des Trails.

Sont interdits :

- Suiveur motorisé, ravitaillement sauvage, jet de ravitaillement usagé hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore respect du parcours balisé et de l'environnement traversé.
- Toute attitude contraire à ce principe pourrait entraîner la disqualification du coureur.
- Tout coureur, ne respectant pas la santé des écosystèmes traversés (dégradation, déchets...) se verra automatiquement disqualifié sans possibilité de rétractation.
- Des contrôles de coureurs et des sacs auront lieu tout au long du parcours et seront effectués par des commissaires de course à la discrétion de l'organisation.
- Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.
- Si un manquement au règlement entraîne une prise de risque importante (prise d'un médicament dangereux, manque d'un matériel indispensable sans possibilité de s'en procurer rapidement etc...), le coureur pourra être mis hors course.
- Si une situation de tricherie grave considérée comme contraire aux règles et aux valeurs du trail est constatée, le directeur peut mettre hors course un coureur, sur sa simple appréciation.

L'absence de matériel obligatoire et le non-respect des interdits ci-dessous cités seront sanctionnés selon les modalités ici décrites :

- Coupe représentant un raccourci d'itinéraire hors balisage entre 2 PC: **Pénalité 1h00 minimum**
- Absence de matériel obligatoire de sécurité (selon détail paragraphe 13): Disqualification immédiate
- Refus d'un contrôle du matériel obligatoire:
Disqualification
- Jet de débris volontaire par un concurrent ou un membre de son entourage: **Disqualification**
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou coureurs): **Disqualification**
- Non-assistance à personne en difficulté:
Disqualification
- Absence de passage à un point de contrôle:
Disqualification après décision du jury de course
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste: **Disqualification**
- Non-respect des règles sur les médicaments: **Pénalité 30 minutes**
- Refus d'un contrôle anti-dopage: **Disqualification + procédure AFLD**
- Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite: **Élimination**
- Accompagnement sur le parcours (lièvre, personal pacer) hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement
Pénalité 1-4h
(Sauf sur le dernier kilomètre de chaque course)
- Assistance illicite hors zones de tolérance ou échange de poche à eau: **Pénalité 1h00**
- Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...): **Disqualification**

- Utilisation de bâtons : **Disqualification**

Toute **récidive** pourra donner lieu à la **disqualification** du coureur. Les pénalités seront additionnées au temps d'arrivée.

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

XVIII. Résultats

Les résultats seront consultables à l'arrivée.

Ils seront aussi consultables sur le site goat-trail.fr ainsi que sur le site Alti-Chrono

Classement sur l'Altiligérienne, la Cantalienne et les segments.

XIX. Remise des récompenses

Seront récompensés, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course classante et les segments.

XX. Remboursements & Annulations d'inscriptions

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement. Toute personne rétrocédant son dossard

XXI. Modifications & Annulations des épreuves

Dans le cas où l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (*ex : décision préfectorale*), il sera procédé au remboursement du montant de l'engagement (hors frais de gestion).

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

L'organisation pourra renforcer le matériel obligatoire (issu de la liste du matériel conseillé).

XXII. Assurances

Responsabilité civile

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle.

XXIII. Hébergement

L'association ne prend pas en charge l'hébergement des coureurs.

XXIV. Droit à l'image

Du fait de son engagement, tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, reprises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Le participant renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

XXV. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

XXVI. Acceptation complète du règlement

Chaque coureur déclare connaître et accepter le présent règlement et s'engage à l'accepter sans réserve.